

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

119

MAI - JUIN
2010

Nos OJ en action



- Dans ce numéro : - DOSSIER CHARTE ASSOCIATIVE
- MÉMORANDUM CJC 2010

- 3 et 11 juin : DU NEUF DANS LES FORMATIONS EN CJC :
COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS !

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC	4
CJC EN MOUVEMENT	5
● Assemblée du CJC	5
● Plan triennal 2010-2012 : Amour, Affectivité, Sexualité	7
● Cracs aux urnes - mémorandum 2010	7
● AG du CIL : présentation du travail du CJC sur le volontariat	8
● Du neuf dans les formations en CJC : Communiquer avec les médias 9	
● Infos à relayer	9
POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE	10
● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	10
<i>Rencontre avec la Ministre</i>	10
<i>Trois avis</i>	11
<i>Approbation du ROI de la CCOJ</i>	11
● Sous commission Emploi de la CCOJ : les gros dossiers sont sur le feu !	11
<i>Décret Emploi : la question de la justification des subventions</i>	12
<i>Plan Emploi et contact avec le cabinet Antoine</i>	12
<i>Détachés pédagogiques</i>	12
● FESQJ- CESSOC	13
<i>Réflexion politique à la FESQJ</i>	13
<i>Préparation de l'A.G. de la CESSOC</i>	13
<i>Convention Collective de Travail en gestation</i>	13
<i>Maribel fiscal : lancement d'un appel à projets</i>	14
● Fonds de formation et de reclassement professionnel	14
● CJCF : Emploi Jeunes	15
● Plate-forme francophone du Volontariat : en route vers 2011	15
● Nouvelles parlementaires : février/mars 2010	16
<i>Création du Conseil des Elèves Francophones</i>	16
<i>Directive ' Services</i>	16
<i>98 millions d'euros pour la Communauté française</i>	17
<i>Plan 12-25 ans pour la jeunesse</i>	17
● Echos du travail en CCAJ	17
● Revue de presse	19
DU COTE DES ORGANISATIONS	23
● Appel aux OJ !	23
● Patro : au cœur d'un grand événement !	24
● L'événement Gratte 2010	24
● La JOC au cœur des plate formes de jeunes en lutte pour l'emploi !	25
● Les Guides vivent l'Aventure au royaume de Zenitram	26
● Vacances Jeunes	26
● Revue de presse	27
EPINGLES POUR VOUS	29
● Revue de presse	30

CALENDRIER

AVRIL 2010				MAI 2010				JUIN 2010			
Jeu	1										Jeu
Ven	2	CA CJC									Ven
Sam	3										Sam
Dim	4										Dim
Lun	5										Lun
Mar	6										Mar
Mer	7										Mer
Jeu	8										Jeu
Ven	9										Ven
Sam	10										Sam
Dim	11										Dim
Lun	12										Lun
Mar	13										Mar
Mer	14										Mer
Jeu	15										Jeu
Ven	16										Ven
Sam	17										Sam
Dim	18										Dim
Lun	19										Lun
Mar	20										Mar
Mer	21										Mer
Jeu	22										Jeu
Ven	23										Ven
Sam	24										Sam
Dim	25										Dim
Lun	26										Lun
Mar	27										Mar
Mer	28										Mer
Jeu	29										Jeu
Ven	30										Ven
Sam											Sam
Dim											Dim
Lun											Lun
Mar											Mar
Mer											Mer
Jeu											Jeu

CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	5
● Plan triennal 2010-2012 : Amour, Affectivité, Sexualité	7
● Cracs aux urnes - mémorandum 2010	7
● AG du CIL : présentation du travail du CJC sur le volontariat	8
● Du neuf dans les formations en CJC : Communiquer avec les médias	9
● Infos à relayer	9

ASSEMBLÉE DU CJC

Le mardi 27 avril, notre Assemblée générale s'est réunie autour d'un ordre de jour bien chargé.

Le tour des OJ (qui sert à échanger sur l'actualité et les préoccupations des OJ) a pris la forme **d'un échange sur les stratégies de communication des OJ pendant la période estivale**. Au-delà du constat d'un vécu différent de la période de l'été (temps fort en activités pour les mouvements de jeunesse ; fonctionnement au ralenti pour d'autres organisations ; ou encore, activités orientées vers un public spécifique, libéré de ses obligations scolaires), les modalités de communication sont variables. Par rapport au but de la communication - valoriser l'OJ et son action

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

L'assemblée est seule compétente pour les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et budget, l'admission ou l'exclusion de membres, l'approbation et la modification de tous règlements d'ordre intérieur, la dissolution volontaire de l'association.

Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

pédagogique de former des CRACS- la question de l'intérêt d'un outil commun pour communiquer avec les média a été posée et sera remise sur le métier, par le CJC, en temps opportun.

L'Assemblée a salué la qualité du **rapport d'activités 2009**, tout en manifestant son souhait de voir les évaluations intermédiaires et régulières des actions du CJC intégrées dans ce rapport annuel.

Le **programme d'activités 2010** a été étoffé de quelques modalités de mise en œuvre suggérées par les délégué/es mandaté/es par leur OJ.

La **mise en œuvre du plan triennal** -proposée dans une note- a fait l'objet d'un accord de l'assemblée :

- pour aborder le thème « Amour, Affectivité et Sexualité », l'approche par groupes de travail (GT) est acceptée ;
- les groupes de travail sont convoqués une première fois pour une 'réunion exploratoire' ;
- les OJ décident, après cette réunion exploratoire, si elles quittent ou continuent à investir dans le GT ;
- l'Assemblée marquant le début de l'année socioculturelle fixe le nombre définitif de GT.

Le débat, entamé par l'assemblée du mois de février dernier et concernant la prise de position du CJC par rapport aux projets d'instaurer un **service citoyen pour les Jeunes**, a été poursuivi autour d'une note présentée par Christophe Cocu. La richesse des éléments apportés par les délégué/es en regard de la note a permis une belle avancée dans le débat interne en vue de construire une parole politique du CJC.

L'assemblée statutaire est l'assemblée générale ordinaire prévue par les statuts d'une asbl avant la fin du premier semestre, et donc incontournable. Elle doit se pencher sur les **comptes d'exploitation de l'asbl, le bilan annuel, le budget, et se prononcer sur la décharge des administrateurs**. C'étaient les tâches de l'assemblée de ce 27 avril qui a salué le travail de l'équipe administrative et la présentation claire des chiffres par Benoît César.

Les comptes et bilan 2009 ainsi que le budget 2010 ont été adoptés à l'unanimité des voix.

La décharge des administrateurs a été votée à l'unanimité également.

La prochaine assemblée se réunira le mardi 8 juin à l'auberge de jeunesse Jacques Brel.

M.P.

PLAN TRIENNAL 2010/2012 : AMOUR AFFECTIVITÉ SEXUALITÉ

Le CJC lance la phase de concrétisation de son plan triennal dont le thème est l'amour l'affectivité et le sexe. Pour ce triennat, nous proposons un plan de type « Auberge Espagnole » : chacun amène ce qu'il souhaite, et y met l'investissement qu'il lui est possible d'y mettre. C'est une proposition à la carte où le résultat final dépassera (on l'espère) la somme des parties.

Trois types de contributions viendront étayer le plan triennal :

- Les **Groupes de Travail** (GT) : seront investis par plusieurs O.J. qui travailleront sur un thème commun.
- Les **expertises** : permettront à une O.J. seule d'explorer une thématique dans laquelle elle s'investira. Ce travail d'expertise s'intégrera dans le reste du plan triennal.
- Le **recensement** : Le plan triennal fera également l'inventaire de ce que les OJ (mais aussi le reste du monde associatif) a déjà produit autour de l'amour, l'affectivité et le sexe.

Nous espérons au final produire un outil multiforme qui permettra à chacun, quels que soient ses intérêts et son mode de fonctionnement, de s'y retrouver. Une grande liberté sera donnée aux cadres des O.J. dans ce projet de longue durée. Alors, si le sujet t'intéresse contacte-nous.

ccocu@cjc.be

C.C.

CRACS AUX URNES — MÉMORANDUM 2010

POUR CHOISIR TON AVENIR : VA VOTER !

La balle est dans ton camp, le choix t'appartient. Passes au-dessus des discours simplistes et des sentiments de répulsion. Tu as, à nouveau, l'occasion d'expérimenter ta citoyenneté responsable, active, critique et solidaire. Tu as l'occasion d'exprimer ton avis sur la société que tu désires pour demain. Alors agis, renseigne-toi, compare les programmes et VA VOTER !

Au CJC nous ne voulons pas passer à côté de ce rendez-vous. C'est pourquoi, malgré les délais serrés, le CJC publie dans ce Correspondance son mémorandum des élections fédérales 2010.

Le Conseil Interdiocésain des Laïcs réunit des femmes et des hommes délégués de diocèses et de régions pastorales, d'organisations, mouvements et services d'Eglise qui ont pour but, ensemble, de faire entendre la voix des laïcs catholiques au sein de l'Eglise et dans la société.

LE 13 JUIN : DES ÉLECTIONS IMPORTANTES

C'est officiel on votera le 13 juin. De manière générale, chaque élection est importante car elle permet à chacun d'exprimer le choix du projet de société qu'il souhaite pour lui et ses concitoyens.

Au-delà de cet enjeu démocratique, les élections fédérales sont importantes pour le pays, mais aussi pour les jeunes :

- La crise financière et économique nous tourne doucement le dos mais nous laisse avec une série de défis à relever : la transition vers une société où l'emploi salarié à temps plein est de moins en moins la norme ; la réforme et la réglementation du système bancaire et des marchés financiers ; etc.
- Il s'agit aussi de s'attaquer aux problèmes environnementaux et énergétiques après l'échec du sommet de Copenhague.
- Finalement, cette législature a des chances de voir aboutir le projet de modernisation (et de simplification ?) des institutions belges !

C.C.

AG DU CIL : PRÉSENTATION DU TRAVAIL DU CJC SUR LE VOLONTARIAT

Le 6 mars dernier, Benoît et Christophe ont présenté à l'Assemblée Générale du Conseil Interdiocésain des Laïcs, les résultats de trois années de travail du CJC sur l'engagement volontaire et bénévole des Jeunes.

Le CIL est composé de nombreuses associations et dynamiques associatives chrétiennes. Le CJC en est membre et a été invité à présenter ses réflexions et son savoir-faire.

Au terme de cette présentation, nous avons été chaleureusement félicité pour la qualité de notre action.

B.M.

DU NEUF DANS LES FORMATIONS EN CJC : COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS

Pour gérer l'image de son OJ de façon ponctuelle et régulière aux yeux du grand public, il est utile de savoir communiquer avec les médias qui parlent des OJ ! Le but de cette formation est de mieux comprendre le fonctionnement des médias, les difficultés rencontrées, les manières de procéder pour faire entendre sa voix.

Objectifs :

1. Connaître les principes de base de la communication médiatique
2. Comprendre le fonctionnement des médias pour s'y ajuster
3. Echanger et réfléchir ensemble sur la mise en œuvre d'une communication externe réussie avec les médias

La formation est étalée sur deux jours et aura lieu, cette année, les vendredi 3 et 11 juin 2010 à la Maison du Travail à Namur.

Renseignements à communiquer lors de l'inscription : nom, prénom, adresse, ●●●
numéro de téléphone professionnel, gsm, adresse mail, O.J. et fonction.

Les frais de participation seront facturés à l'OJ après le module de formation.

*Renseignements pratiques :
Inscription par mail à cjc@cjc.be
ou par tél au 02/230 32 83*

INFOS À RELAYER

HORIZONS POUR TES VACANCES – 2010

La brochure du Réseau Jeunesse Ignatien « Horizons pour tes vacances 2010 » est là !

Cette revue propose des activités très variées pour les jeunes de 6 à 35 ans, qu'ils soient étudiants, jeunes travailleurs ou jeunes parents. Elles permettent d'allier la convivialité, le partage et la fête avec la recherche de Dieu, la prière, la culture, l'engagement social, la nature et le sport.

Autant d'occasions d'élargir les horizons de la vie, en Belgique ou à l'étranger, en ●●●
faisant l'expérience d'une autre culture ou d'autres réalités sociales.

*Pour tout renseignement :
secretariat@reseaujeunesse.be
Tél. 081/46 81 48 ou 0474/45 24 46
www.reseaujeunesse.be*

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

La CCOJ - Commission Consultative des Organisations de Jeunesse - a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a également été l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

Les objectifs des OJ sont d'une part, l'application du décret OJ de façon complète et d'autre part, le développement de l'emploi. Les différentes sous-commissions de la CCOJ ont également fixé des objectifs concernant les politiques de formation, de l'enfance, la citoyenneté, l'action locale, l'emploi et les mouvements de jeunesse.

● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	10
<i>Rencontre avec la Ministre</i>	10
<i>Trois avis</i>	11
<i>Approbation du ROI de la CCOJ</i>	11
● Sous commission Emploi de la CCOJ : les gros dossiers sont sur le feu !	11
<i>Décret Emploi : la question de la justification des subventions</i>	12
<i>Plan Emploi et contact avec le cabinet Antoine</i>	12
<i>Détachés pédagogiques</i>	12
● FESQJ- CESSOC	13
<i>Réflexion politique à la FESQJ</i>	13
<i>Préparation de l'A.G. de la CESSOC</i>	13
<i>Convention Collective de Travail en gestation</i>	13
<i>Maribel fiscal : lancement d'un appel à projets</i>	14
● Fonds de formation et de reclassement professionnel	14
● CJCF : Emploi Jeunes	15
● Plate-forme francophone du Volontariat : en route vers 2011	15
● Nouvelles parlementaires : février/mars 2010	16
<i>Création du Conseil des Elèves Francophones</i>	16
<i>Directive ' Services</i>	16
<i>98 millions d'euros pour la Communauté française</i>	17
<i>Plan 12-25 ans pour la jeunesse</i>	17
● Echos du travail en CCAJ	17
● Revue de presse	19

COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE

Début mars, la CCOJ a reçu la Ministre de la Jeunesse. Ce fut l'occasion de présenter les objectifs du secteur des OJ pour les quatre années à venir et d'entendre la Ministre. Sans surprise, celle-ci a mis en avant son intention de développer un

plan 15-26 ans et une conférence réunissant tous les Ministres concernés par la Jeunesse. La Ministre a annoncé qu'elle solliciterait l'avis de la CCOJ sur ces points. Elle a aussi annoncé sa volonté de rédiger un décret sur la formation.

TROIS AVIS

La CCOJ a aussi, en cette fin du mois de mars, voté à l'unanimité trois avis sur des questions qui concernent les jeunes. Ces questions sont de nature très différentes :

L'avis sur le protocole de collaboration concernant « l'endettement des jeunes ».

A la demande de la Ministre, la CCOJ a pris connaissance de ce document par lequel les Régions et Communautés s'engagent à collaborer pour lutter contre l'endettement des jeunes. La CCOJ y a vu une ambition positive. Il nous a semblé important de souligner que la collaboration entre les OJ et les pouvoirs publics devrait pouvoir en sortir renforcée dans le respect de la place de chacun.

L'avis sur l'emploi des jeunes en vue de la Présidence belge de l'Union Européenne

Dès juillet 2010, la Belgique présidera l'Union Européenne. Les politiques sur l'emploi des jeunes font l'objet d'un travail concerté avec l'Espagne et la Hongrie.

Un avis préparé au niveau du Conseil de la Jeunesse était soumis à la CCOJ. Celle-ci a formulé quelques apports et remis un avis favorable.

L'avis sur les détachés pédagogiques

Nous vous en parlons ci-dessous, la sous-commission Emploi a soumis une proposition d'avis à la CCOJ qui l'a approuvée à l'unanimité. L'avis a été adressé à la Ministre de la Jeunesse. Il lui demande de construire des avancées pour solutionner cette difficile question.

L'Espagne préside l'Union Européenne juste avant la Belgique et la Hongrie la présidera juste après.

APPROBATION DU ROI DE LA CCOJ

La CCOJ a adopté son règlement d'ordre intérieur suite aux débats et aux orientations décidées en février et relatés dans le numéro précédent de votre Correspondance.

B.M.

SOUS-COMMISSION EMPLOI DE LA CCOJ : LES GROS DOSSIERS SONT SUR LE FEU !

La sous-commission Emploi de la CCOJ s'est réunie à deux reprises en février et mars. Elle a commencé à débroussailler trois des grands dossiers qui occuper ses travaux : le décret sur l'emploi, le développement du plan Emploi pour la Jeunesse, la question de la répartition des détachés pédagogiques dans les OJ.

Le décret sur l'emploi a été voté fin 2008 avec effet rétroactif au 1er janvier. Il est donc d'application depuis deux ans. Ce décret apporte des subventions pour payer les salaires des travailleurs des OJ. Le Gouvernement doit prendre en 2010 (!) des arrêtés d'application pour organiser la façon dont les associations doivent justifier les subsides 2008 et 2009.

Voir Correspondance 118, p.13

DÉCRET EMPLOI :

LA QUESTION DE LA JUSTIFICATION DES SUBVENTIONS

Le décret sur l'Emploi et surtout la question de la justification des subventions ont fait l'objet d'un avis de la CCOJ en janvier.

La CCOJ a notamment insisté très fortement sur sa volonté d'être associée à la construction des formulaires avec lesquels les OJ devront justifier les subventions. Le but de cette demande est de réaliser des formulaires adaptés à la vie des OJ. La sous-commission Emploi a analysé les suites à donner à cet avis. Il ressort que la question de la justification des subsides pouvait poser un problème à certaines OJ. En effet, les OJ reçoivent des subsides par travailleur. On peut parler d'une subvention individualisée. Elles peuvent justifier la subvention sur d'autres travailleurs si et seulement si, elles ont reçu des subsides pour ces autres travailleurs. Cela veut dire que les emplois créés depuis 2006 ne sont pas subventionnés de la même façon que les autres. Et surtout, qu'il y a un risque de devoir rembourser des subsides utilisés. En résumé, il y a des grosses questions sur les montants des subventions obtenues comme sur la façon dont il faut justifier ces subventions.

PLAN EMPLOI ET CONTACT AVEC LE CABINET ANTOINE

Les Organisations de Jeunesse ont pour ambition sectorielle de multiplier leurs actions sur l'ensemble de la Communauté Française. Pour ce faire, elles doivent évidemment disposer de davantage de travailleurs. Ceux-ci travailleront soit directement avec les jeunes, soit soutiendront l'action des jeunes eux-mêmes dans différents contextes d'action volontaire.

Le secteur des OJ a déposé un memorandum centré sur cet enjeu avant les élections. Il a, depuis, sollicité les Ministres de l'Emploi des Régions Wallonne et Bruxelloise. André Antoine, Ministre wallon de l'Emploi a répondu et rencontré une première fois deux représentants de la CCOJ. Une nouvelle rencontre a été fixée pour fin avril.

DÉTACHÉS PÉDAGOGIQUES

La question des détachés pédagogiques est une des questions les plus difficiles à régler dans le secteur des OJ. En effet, il y a 86 OJ reconnues et seulement 78 détachés pédagogiques attribués au secteur. Il n'est donc pas possible actuellement d'appliquer l'article 66 du décret OJ qui prévoit un détaché pédagogique par OJ.

La question est encore plus complexe du fait que certaines OJ bénéficient de 2 ou 3 détachés pédagogiques, parfois depuis 10 ou 20 ans. La répartition des détachés pédagogiques passent en effet par des quotas attribués aux fédérations d'OJ (19 détachés pédagogiques pour le CJC par exemple) qui ont attribué les détachés à leurs OJ membres selon des logiques propres.

Pour rencontrer effectivement le décret, le secteur souhaite qu'on lui donne un nombre de détachés pédagogiques suffisants pour rendre applicable la répartition d'un détaché par OJ. Toutefois, la question ne se limite pas à cela. Vu les critères,

Les détachés pédagogiques sont des enseignants nommés dans l'Enseignement et ayant moins de 40 ans. Ils peuvent être détachés pour deux ans dans une OJ. Ce détachement peut être renouvelé deux fois ce qui fait un total de 6 ans.

Au CJC, la dernière répartition des détachés pédagogiques a permis d'attribuer un détaché à toutes les OJ qui ont souhaité en bénéficier et d'attribuer un poste APE dans le cadre de l'article 67 du décret OJ, les postes dits « APE pédagogiques ». Ceci permet d'approcher, au niveau du CJC, de l'application de l'article 66.

nombreuses sont les OJ à ne pas trouver de détachés pédagogiques disponibles. En effet, le nombre d'enseignants nommés de moins de 40 ans a considérablement diminué sur les 20 dernières années. Pour résoudre cette deuxième difficulté, la sous-commission Emploi a proposé d'augmenter le nombre de mandats que peut effectuer un détaché. Elle a aussi proposé que l'âge limite de 40 ans soit supprimé. Une proposition d'avis a été soumise à la CCOJ.

B.M.

FESIJ-CESSOC

RÉFLEXION POLITIQUE À LA FESIJ

Tous les deux mois, le CA FESIJ se réunit pour une réunion plus prospective sur les enjeux de l'emploi. Une réunion de ce type a eu lieu courant du mois de mars. A partir des enjeux du coût et du financement de l'emploi, une série de grands objectifs généraux commencent à apparaître et à faire l'objet d'un accord entre administrateurs FESIJ. Ceci doit permettre de guider nos stratégies d'action à moyen et long terme.

PRÉPARATION DE L'A.G. DE LA CESSOC

Cette AG aura eu lieu le 22 avril, outre les points traditionnellement à l'ordre du jour, elle traitera également sous forme de débats par atelier, de toute une série d'enjeux importants pour les associations des secteurs socioculturels en ce qui concerne l'emploi.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL (CCT) EN GESTATION

A ce niveau, les dossiers sont plutôt calmes. La question de la prépension fait l'objet de travaux préparatoires. Des données chiffrées sont sollicitées pour mesurer le nombre de travailleurs âgés de plus de 50 ans pour établir une estimation des coûts d'une éventuelle prépension. Sur les questions de flexibilité, qui nous concernent car elles touchent à toutes les actions en résidentiel, des propositions de texte sont à présent discutées. Elles distinguent le temps de travail, le temps non travaillé et le temps de nuit pour trouver une solution plus adaptée à nos réalités. Enfin, on avance sur le chemin d'une CCT sur les fonctions dans les secteurs du socioculturel qui n'en ont pas encore.

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESIJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Appelé d'abord fonds GAR, pour fonds « Groupes à Risques », cette dénomination correspondait aux premières missions confiées au fonds. Parmi celles-ci, il y a la formation des travailleurs appartenant aux groupes à risques sur le marché de l'emploi (travailleurs âgés ou travailleurs moins qualifiés par exemple). Progressivement, les missions du fonds ont été élargies si bien qu'il est plus exact de parler de fonds de formation et de reclassement professionnel. Les OJ peuvent profiter des moyens financiers de ce fonds pour développer la formation de leurs travailleurs.

MARIBEL FISCAL : LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS

La mesure Maribel fiscal va connaître son aboutissement. Cette mesure consiste à prélever une partie des contributions au précompte professionnel des employeurs pour alimenter le fonds Maribel et créer des nouveaux emplois. Dans notre secteur, cela permettra d'une part de revaloriser la subvention des emplois Maribel et d'autre part de créer une cinquantaine d'emplois à temps plein. Un appel à projet a été lancé depuis reprenant les critères à remplir pour introduire un dossier. Le dossier fera l'objet d'un travail de sélection par le comité de gestion du fonds Maribel.

B.M.

FONDS DE FORMATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

Le fonds de formation et de reclassement professionnel travaille actuellement sur un plan de communication. Ses effets seront perceptibles dès septembre 2010. L'image du fonds s'en trouvera renforcée et cela devrait augmenter le nombre d'associations qui introduisent des dossiers.

De façon complémentaire, le fonds de formation a retravaillé les types de formation qu'il soutient et une nouvelle liste a été élaborée qui se veut plus complète. La possibilité de soutenir des formations de plus longue durée est également sur la table actuellement et les modalités devraient se décider prochainement.

Sur le reclassement professionnel, une première réunion a été organisée avec les deux opérateurs conventionnés pour cette mission. Depuis 6 mois, les employeurs qui licencient un travailleur de plus de 45 ans peuvent solliciter le fonds pour organiser le reclassement professionnel de ce travailleur. Il leur en coûtera 25 % du prix total. Un premier bilan du fonctionnement de cette activité a été réalisé.

B.M.

CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : « EMPLOI JEUNE »

La sous commission emploi du CJCF a été chargée de récolter l'avis des jeunes francophones sur l'emploi jeune. Ce travail est réalisé dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne et durera 18 mois.

La *première phase* de ce travail vient de se terminer. Les grands constats sont : chômage massif et structurel ; difficulté d'obtenir une première expérience ; problèmes de qualité de l'emploi : horaires irréguliers et précarité des contrats ; dévaluation des filières techniques et professionnelles ; discrimination à l'embauche ; manque de stages lors des études ; contrôle et stigmatisation sociale des chômeurs.

La *deuxième phase* vise à dégager des solutions face à ces constats afin de négocier une résolution européenne commune d'ici juin 2011.

C.C.

PLATE-FORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT : EN ROUTE VERS 2011

2011 sera l'année européenne du Volontariat. La plate-forme francophone se prépare à dynamiser cette année 2011 en Belgique. Tout au long de l'année, un certain nombre d'actions seront organisées pour valoriser le Volontariat auprès du grand public, auprès des pouvoirs publics, auprès de la société civile.

Des projets ambitieux ont été lancés et sont reconnus par nos partenaires européens. L'assemblée générale européenne du Volontariat aura lieu en Belgique et sera organisée par la plate-forme francophone du Volontariat en partenariat avec son homologue néerlandophone. Bien d'autres actions sont à venir.

La plate-forme a eu l'honneur d'être désignée organe de coordination pour la partie belge francophone par l'Union Européenne. Nous espérons pouvoir être digne de cet honneur mais à l'heure d'écrire ces lignes, un doute subsiste. En effet, la Ministre de la Culture paraît vouloir être désignée pour jouer ce rôle plutôt que de laisser l'espace aux associations de volontaires. Nous espérons que les réactions

Résultant de la réforme du CJEF, le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française s'est installé le 7 novembre 2009. Sa mission principale est d'être porteur de la parole des jeunes francophones au niveau nationale et international. Tous les deux ans, cinquante membres sont élus à l'Assemblée générale, suite à des élections ouvertes à tous les jeunes de 16 à 30 ans.

Le volontariat francophone s'est rassemblé pour fonder, ensemble avec la Fondation Roi Baudouin, la Plate-forme francophone du Volontariat. Cette structure pluraliste veut faciliter, favoriser et encourager la pratique d'un volontariat de qualité. Le CJC en est membre.

La veille parlementaire est une synthèse mensuelle, et parfois une analyse, des débats parlementaires de la Communauté française. Source d'information, elle permet de suivre de près l'évolution de dossiers qui concernent ou qui intéressent notre secteur. Au mois de janvier, le parlement de la Communauté française a beaucoup parlé des jeunes. Voici deux points d'actualité qui méritent qu'on s'y attarde.

des différents acteurs concernés feront changer Mme Laanan d'avis rapidement. Il ne nous paraît pas justifié de réduire le volontariat à la seule dimension culturelle. De plus, il nous semble que la Ministre se trompe de place quand elle veut faire exécuter par son Cabinet un travail pour lequel la plate-forme a été reconnue par l'Union Européenne. Nous vous tiendrons informés dans les prochains numéros de votre Correspondance.

B.M.

•• NOUVELLES PARLEMENTAIRES — FÉVRIER/MARS 2010

CRÉATION DU CONSEIL DES ELÈVES FRANCOPHONES (CEF)

Le décret « missions » de l'enseignement encourage la participation des élèves dans les écoles secondaires : des représentants élus des élèves sont membres du Conseil de participation des écoles. Certaines écoles mettent également en place un Conseil des élèves composé des délégués de classe élus en début d'année. Il est courant que des représentants des élèves soient associés à des projets de l'école pour lesquels la direction souhaite l'adhésion de toute la communauté scolaire. Cette participation apporte des éléments qui améliorent la vie scolaire et jouent un rôle actif dans l'éveil à la citoyenneté et à la démocratie. C'est le boulot de la JEC de former ces délégués de classe et les adultes qui les accompagnent.

A côté de cela, la Fédération des étudiants francophones (FEF) a annoncé la création d'un « syndicat des droits des élèves de l'enseignement obligatoire » : le Conseil des élèves francophones (CEF). Il aurait pour objet de défendre les intérêts des élèves de l'enseignement obligatoire. C'est une bonne nouvelle sur la forme, mais nous attendons des informations plus détaillées sur le contenu et leurs grandes orientations.

DIRECTIVE 'SERVICES'

La Directive services (anciennement appelée directive Bolkenstein) est cette « loi européenne » qui impose la libéralisation des services. Il y a avait des craintes que cette directive ait une influence sur le secteur associatif de la Communauté, notamment au niveau des organes d'avis (CCOJ, CJCF, CCMCJ, CCAJ,...) et de l'allocation des subsides. D'après Rudy Demotte, et après un passage en revue des

textes légaux de la Communauté française, il ne faudra pas adapter les textes de la Communauté française à la directive services. C'est donc une bonne nouvelle pour l'associatif francophone.

98 MILLIONS D'EUROS POUR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le gouvernement fédéral a annoncé que la reprise économique semble s'amorcer, ce qui dégagera des marges budgétaires : 98 millions d'euros pour la Communauté française. Dans un contexte de gros déficit budgétaire pour la Communauté française c'est une excellente nouvelle. André Antoine, ministre du budget, a donné ses priorités pour l'affectation de cet argent :

- Honorer les paiements, notamment dans les secteurs : social, culturel ou de l'enseignement. « Ces secteurs, déjà assez fragiles, ne doivent pas être amenés à prendre des crédits de caisse auprès du monde bancaire ».
- Diminuer le déficit budgétaire, la Communauté a emprunté 555 millions d'euros cette année.
- Améliorer la qualité de l'enseignement et de la pédagogie qui y est dispensée.

PLAN 12-25 ANS POUR LA JEUNESSE

Le gouvernement s'est engagé à « développer avec les jeunes et les acteurs de terrain un plan coordonné à destination des 12-25 ans, à partir des politiques de jeunesse, d'aide à la jeunesse et l'enfance, et intégrant celles de l'enseignement, du sport, de la culture et de l'audiovisuel ». Ce plan est annoncé comme **prioritaire** pour le gouvernement. Il est à noter que les différentes instances d'avis seront mises à contribution pour commenter le plan. Vous êtes prévenus, soyez prêts.

C.C.

ECHOS DU TRAVAIL EN CCAJ

Tout comme pour la CCOJ, la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse est venue rencontrer les membres du CCAJ. Elle a exposé ses grandes orientations :

Rappeler aux organismes partenaires que l'Aide à la jeunesse est supplétive et complémentaire. C'est à dire qu'elle vient en appui et en complément à d'autres services dits de première ligne (CPAS, ONE, AWIPH, ...) ;

Améliorer les outils d'évaluation et d'analyse des données des services de l'Aide à la jeunesse et des parcours des jeunes ;

Le Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse est l'organe d'avis, en Communauté française, pour les matières concernant l'Aide à la Jeunesse.

Il est composé d'un représentant de chacun des treize CAAJ (Conseil d'arrondissement d'Aide à la Jeunesse), de représentants des Fédérations d'institutions d'aide à la jeunesse, de représentants d'organisations d'employeurs et de syndicats, de représentants des Juges de la jeunesse et du Parquet, ainsi que de deux représentants du CJCF (actuellement Christophe Cocu et Olivier Leblanc).

Permettre aux juges de la jeunesse de pouvoir exercer tout le panel de mesures de protection, d'éducation ou de contrainte de la loi de 1965 et pas uniquement les plus sanctionnels ;

Mettre sur pied un plan intersectoriel et transversal de formation ;

Réformer les CAAJ, notamment pour y amener au moins 1/3 de membres de moins de 35 ans. A ce titre nous avons été interpellés (en tant que jeunes capables de motiver d'autres jeunes bénévoles) sur le sujet pour faire part de notre expérience à mobiliser des jeunes.

Elle a également souligné et condamné l'emballement médiatique qui entourait depuis quelques mois les incidents impliquant des jeunes, surtout à Bruxelles.

En avril, le CCAJ a remis un avis invitant les écoles à confier les actions préventives concernant les assuétudes à des intervenants issus du monde de la santé et de l'éducation. La police est là pour rappeler la loi et non pas pour faire de la prévention. En cas de problème avéré de drogue, les opérations d'envergure, sécuritaires, stigmatisantes ou humiliantes sont à proscrire. La police fait appliquer la loi de la société et le personnel éducatif fait appliquer le règlement de l'école.

C.C.

UN CONSEIL DE LA JEUNESSE PLUS MATURE

Le Conseil de la jeunesse prépare sa première Agora¹. Épreuve du feu pour Anne-Caroline Burnet, présidente de l'assemblée générale, la première à être élue pour ce Conseil nouvelle mouture. Rencontre.

On va pouvoir rentrer dans le vif du sujet. On se souvient qu'un nouveau décret avait réformé le Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) devenu « Conseil de la jeunesse » afin de le rendre plus efficace et plus représentatif. Question représentativité, il avait été décidé que les jeunes eux-mêmes éliraient leurs représentants à l'assemblée générale. Les 86 organisations de jeunesse (OJ) ont dû réduire leurs prétentions et faire place aux représentants des milieux étudiants et aux jeunes « porteurs d'initiatives », avec respectivement 60 %, 30 % et 10 % des places disponibles. Les élections qui se sont tenues à l'automne dernier ont réuni 123 candidats (pour 50 places) et environ 3 000 votants. Avec 623 voix, Anne-Caroline Burnet a décroché la timbale. « Je ne connaissais pourtant pas cet organe, puisqu'il était assez fermé », avoue la jeune femme, étudiante en 1^{er} master en Sciences économiques. En revanche, elle avait déjà un beau parcours d'engagement. Ancienne présidente des jeunes CDH, huit ans dans un club de volley, membre d'un club d'étudiants entrepreneurs, Anne-Caroline a toujours trouvé moyen d'occuper ses temps libres. « Cette fois, j'avais envie d'un engagement plus sociétal. Mais c'est une vraie gageure de représenter les 800 000 jeunes de 16 à 30 ans de la Communauté française. »

Devançant toute critique, elle précise : « Je suis bien consciente qu'avec seulement 3 000 votants, nous ne sommes pas encore arrivés à une véritable représentation de la jeunesse. Ce sera un de nos gros chantiers. Évaluer les élections, étudier les manières d'encore élargir la représentativité et améliorer notre visibilité. Nous sommes une génération "test" sur ce point. » Parmi les membres du CJ, la question revient sans cesse sur le tapis, mais la présidente semble déterminée. « À l'Assemblée générale, on trouve aussi bien des étudiants que des chercheurs d'emploi, des jeunes actifs et des élèves du secondaire. C'est très diversifié. Mais on sait aussi qu'il y a certains jeunes qui sont plus difficiles à toucher. C'est pourquoi on bosse avec des AMO et on réfléchit aux moyens d'aller à la rencontre de jeunes plus isolés plutôt que d'attendre qu'ils viennent à nous : nous projetons d'aller dans des écoles, voire dans des IPPJ (Institution publique de protection de la jeunesse). Gagner en légitimité est une vraie préoccupation. »

Des ambitions à la hausse

Début décembre, une rencontre a eu lieu avec les parlementaires de la Communauté française, histoire d'établir un premier lien. Le Conseil de la jeunesse entend bien remplir son rôle consultatif et émettre des avis qu'ils soient ou non sollicités. « Nous avons reçu un très bon accueil des parlementaires ainsi que de la ministre de la Jeunesse, Évelyne Huytebroeck. C'est

UN CONSEIL DE LA JEUNESSE PLUS MATURE

encourageant de voir qu'on ne travaille pas dans le vide. Il y a pas mal de questions sur lesquelles nous pensons avoir notre mot à dire. »

Les membres de l'assemblée se sont donc réparti le travail au sein de sept commissions : développement durable, éducation, emploi, citoyenneté, média, international, et une commission « fourre-tout » pour les sujets culture, santé, enfance ou encore publicité. Dans ce cadre, Anne-Caroline définit plutôt son rôle comme celui d'une médiatrice impartiale : « Je vais surtout écouter, observer, tenter de concilier les points de vue en gardant à l'esprit les valeurs de respect et de démocratie. Ce n'est pas toujours simple de concilier les différentes opinions, mais on nous donne un pouvoir : on ne peut pas faire semblant, tergiverser trois siècles, il faut y aller. »

Elle a déjà quelques idées pour bousculer les politiques sur les thématiques de l'éducation ou de l'emploi. « Le marché est saturé et on demande aux jeunes d'avoir de l'expérience avant de décrocher un premier emploi. On dit de la jeunesse qu'elle est le moteur, mais on se sent exclus ! » Un moyen de mieux impliquer la jeunesse ? Le vote à 16 ans. « C'est une question sur laquelle nous allons plancher. Cela impliquerait d'introduire des cours d'éducation civique à l'école, de responsabiliser plus les jeunes. » Voilà qui promet de beaux débats.

1. L'Agora se tiendra du 26 au 28 mars dans une auberge de jeunesse de Namur. La première soirée rencontre-débat sera organisée autour du film « Entre les murs ». Le samedi sera consacré à des ateliers et le dimanche matin à des rencontres de type speed-dating avec des personnalités politiques. Renseignements et inscriptions sur le site du Conseil de la jeunesse : www.conseildelajeunesse.be

UN « SYNDICAT » POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Le CEF un « syndicat » pour les élèves du secondaire



Photo > Lise Orlinger (représentante du CEF) et Anne-Caroline Burnet (Présidente du Conseil de la Jeunesse)

Le jeudi 11 février 2010, le CEF (Comité des Elèves Francophones) déposait une demande officielle afin d'être reconnu comme Organisation de Jeunesse.

À cette occasion, le CEF organisait une conférence de presse, soutenu par la FEF (Fédération des Etudiants Francophones) et le Conseil de la Jeunesse.

Le CEF ne cherche pas à remplacer les conseils des délégués ; au contraire, il vise à informer les élèves sur l'importance de ces conseils et à les dynamiser. Mais le CEF, lui, se veut le représentant des élèves de toute la Communauté française et non d'une seule école. Ses objectifs ? Agir sur les problèmes liés à l'enseignement dans le secondaire ; développer la démocratie dans l'école ; ouvrir l'école à la société ;

Le CEF est né en 2005, dans la région liégeoise sous le nom de CEL (Comité des Elèves Liégeois). Mais dès 2006, le CEL est devenu le CEF afin de défendre les intérêts de l'ensemble des élèves de la Communauté française. Composé d'élèves de 4ème, 5ème et 6ème secondaire, le CEF représente les élèves de

défendre les intérêts des élèves de la Communauté française.

Syndicat d'élèves autonome, indépendant et pluraliste, le CEF défend les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme. Ainsi, en 2007, grâce à une opération de boycott puis à une pétition, le CEF parvint-il à obtenir la fermeture d'une librairie fasciste qui avait ouvert ses portes à Liège. Ils ont aussi manifesté leur opposition aux projets de partenariats public-privé (PPP) estimant que c'est le rôle du public de financer les écoles.

Actuellement, leur cheval de bataille, en dehors de leur reconnaissance en tant qu'Organisation de Jeunesse, c'est de lutter contre l'instauration du TESS. Il s'agit d'une évaluation externe certificative en fin de rhéto que la Communauté française veut faire appliquer pour lutter contre les inégalités dans les écoles. L'avis du CEF est clair à ce sujet : « Nous ne partageons pas cet avis car, même si la lutte contre les inégalités entre écoles doit être une priorité, mettre en place un examen commun

ne résoudra en aucun cas ce problème. C'est mettre la charrue avant les bœufs, nous croyons fermement que ce problème ne peut être résolu que par un refinancement de l'enseignement. Celui-ci est actuellement financé à hauteur de 4,9% du PIB. Ce taux était de 7% autrefois revenons-y ! »

→ Laurence Steensels

N'OUBLIONS PAS LE NON MARCHAND

► Jean-Marc Nollet (Ecolo) veut lui affecter une part de l'embellie budgétaire.

Entretien **Laurent Gérard**

Si BHV risque de monopoliser l'attention dans les prochains jours, le gouvernement de la Communauté française tiendra, ce jeudi, des réunions également importantes, où il sera question de gros sous et notamment de l'affectation des 98 millions d'euros d'embellie budgétaire annoncée par le trésorier André Antoine (CDH). Jean-Marc Nollet (Ecolo), vice-président de l'Exécutif communautaire, a lu dans "La Libre" la proposition de Marie-Dominique Simonet (CDH) d'en affecter une part à l'encadrement différencié dans les écoles accueillant un public moins favorisé. Il a lui aussi des idées sur la question.



AVP/RESS

Que faut-il faire de cette manne providentielle ?

Il y a effectivement une bonne nouvelle mais on sait qu'en Communauté française, peut-être encore plus que partout ailleurs, les besoins sont énormes et les moyens ténus. Je peux soutenir ce que ma collègue évoque. C'est une manière intéressante de travailler la question de la solidarité. Mais je dis : attention, un regard doit être porté vers le non-marchand, vers ceux qui accueillent nos enfants dans les crèches, qui encadrent les personnes handicapées ou les jeunes dans les camps, qui accompagnent les personnes âgées, etc. Les accords non-marchands valent pour cinq ans : il y a eu 2000-2005, puis 2005-2010 et au budget initial 2010, avec les difficultés budgétaires, on n'a pas pu trouver de marges. Ce n'est pas une question de gé-

nérosité. Il s'agit de garder pour ces métiers du cœur un degré d'attractivité. Sinon, le risque est de laisser transformer ces services en structures commerciales, qui deviendront inmanquablement plus chères et accessibles seulement à certains publics.

Concrètement, vous voulez augmenter les salaires dans le non-marchand ?

C'est la négociation qu'on devra avoir avec eux qui le déterminera. Pour l'instant, il n'y a pas encore eu de négociations réelles puisqu'il n'y avait pas de marges budgétaires. Je ne vais pas dire : c'est ça et ça qu'il faut ou bien c'est tel ou tel secteur qu'il faut aider. Ce serait stupide de jouer un secteur contre l'autre. Un cahier de revendications a été déposé. Je pense qu'on doit toucher à la qualité de l'emploi, aux fins de carrière, à la formation, à la mobilité in-

tersectorielle, etc. Je ne veux pas être précis, mais je veux envoyer un signal. Si le ministre du Budget confirme que cette manne ne doit pas être exclusivement affectée au désendettement – et si sa collègue de parti le suggère, je suppose qu'ils se sont concertés –, alors effectivement, je l'appuie pour la solidarité dans les écoles défavorisées, mais je dis qu'il y a aussi un besoin dans le non-marchand.

Quel est votre avis sur le mode de financement envisagé pour l'encadrement différencié, qui consiste à ponctionner des moyens dans 60 % d'écoles plus riches ? Faut-il réduire l'assiette et se servir dans les écoles vraiment plus favorisées ?

Je viendrai au kern avec des propositions. Le texte va évoluer, c'est inévitable. Sur l'assiette, c'est évident, mais aussi tout ce qui a été greffé à l'encadrement différencié : la psychomotricité, le maternel, le transfert d'heures du 1^{er} degré vers les 2^e et 3^e degrés du secondaire, etc.

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	23
● Patro : au cœur d'un grand événement !	24
● L'événement Gratte 2010	24
● La JOC au cœur des plate formes de jeunes en lutte pour l'emploi !	25
● Les Guides vivent l'Aventure au royaume de Zenitram	26
● Vacances Jeunes	26
● Revue de presse	27

.....

Appel aux OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be

PATRO : AU CŒUR D'UN GRAND ÉVÉNEMENT!

Au jour de la parution de cet article, cela ne fait que quelques jours que l'événement fort de ces dernières années du mouvement Patro est terminé. En effet, le rassemblement fédéral a eu lieu il y a maintenant une semaine, les organisateurs du projet fatigués mais heureux et les milliers d'enfants sont rentrés chez eux des souvenirs plein la tête...

Et pourtant à l'heure où j'écris ces quelques lignes nous sommes encore loin d'en avoir terminé avec cet événement ! Et pour cause, nous sommes pile poil à un mois de la date fatidique du 8 mai 2010. Lorsque l'on regarde en arrière, on se rend compte que beaucoup de travail a déjà été accompli par la multitude de bénévoles investis dans le projet depuis plus d'un an ! Les jeux sont préparés, les patros sont inscrits, le Jour J est planifié, les déplacements de foules sont prévus... A présent c'est la dernière ligne droite, les derniers préparatifs sont en route : coordonner le balai des 200 cars transportant les patronnés, terminer les décors des cinq contrées, finir le casting des personnages du monde de Zigoma, écrire les discours, préparer l'intendance...

Je ne peux prédire l'avenir et pourtant je sais déjà que ce jour restera à jamais gravé dans les annales du Patro ! 10.000 enfants portant fièrement le jaune et le vert, des patronnés de toute la Communauté française de Belgique regroupée en un même lieu... Au final la plus grande fête patro depuis bientôt 8 ans ! C'est donc avec un plaisir immense que je retourne préparer ce grand moment si cher aux yeux des patronnés.

François-Xavier Heck, stagiaire en Communication

L'ÉVÉNEMENT GRATTE 2010

Le 5 mars dernier a eu lieu, au centre culturel d'Auderghem, notre grand événement annuel. Celui-ci était placé sous le signe de l'humour et du talent d'Olivier Laurent et de son compère pianiste Dario pour leur show « Pas comme d'hab ! ».

Après un petit discours de notre C.A annonçant la mise en route du projet tant attendu de « Gratte Seniors », nous avons accueilli sous une pluie d'applaudissements nos deux artistes.

Entre rires et émotions, passant de Jacques Brel à Johnny Hallyday, de Christophe Maé à Elie Kakou et tant d'autres encore, Olivier Laurent et Dario ont su nous emporter dans leur univers, au travers des plus grands artistes de la chanson. D'ailleurs, trois rappels n'auront pas suffi à éteindre le feu à la fin du spectacle!

La soirée musicale ne s'est pas arrêtée là ! Pour clore celle-ci ? Nous avons invité le public à nous rejoindre sur la piste de danse dirigée d'une main de Maître par notre majestueux DJ gratteux, Mathieu!

Que de rires, de moments de joie, de refrains repris en cœur, de danses endiablées, de rencontres et de retrouvailles merveilleuses !

Nous nous souviendrons très longtemps de ce 5 mars 2010 qui fut un grand et généreux rassemblement festif !

Et pour tout vous dire, vivement celui de l'année prochaine!

L'équipe de Gratte

LA JOC AU CŒUR DES PLATES-FORMES DE JEUNES EN LUTTE POUR L'EMPLOI

C'est une bien triste conjoncture économique qui attend aujourd'hui les jeunes sur le marché du travail. Les discriminations à l'embauche, la précarité du travail, ou le manque d'offres d'emploi sur le marché du travail en sont en effet quelques exemples criants !

Devant ces constats noirs et alarmistes, la JOC a décidé de dire S-T-O-P à la fatalité, en s'associant avec plusieurs autres organismes engagés dans la société civile pour créer des plates-formes de « Jeunes en lutte pour l'emploi ». Mises en place à Liège, à Bruxelles, à Namur, à Mons, ou encore, à Verviers, ces structures veulent avant tout être des espaces de débat, de réflexion et d'action pour défendre la place des jeunes sur le marché du travail. Si Ecolo J, COMAC (Mouvement des Jeunes marxistes-léninistes), les jeunesses syndicales FGTB, ABVV-JONGEREN, ou encore la LCR (Ligue Communiste Révolutionnaire), et le PSL (Parti Socialiste de Lutte) sont quelques organisations faisant partie des plates-formes, celles-ci se veulent surtout très ouvertes à tout jeune, à tout organisme qui le souhaite, et même à tout aîné désireux d'y apporter son expérience.

Camille, permanente de Liège, est ravie de l'implication de la JOC dans un tel projet : *« Cela permet de rencontrer d'autres idées, de s'imprégner d'autres actions, outils et techniques mais surtout d'être plus forts en nombre quand on veut se faire entendre ou changer des situations... Cela montre aussi aux jeunes l'intérêt de se réunir, que ce soit en groupe ou avec plusieurs groupes dans une plate-forme »*. Et la JOC ne souhaite évidemment pas en rester là, comme le souligne Jalil, militant à Bruxelles : *« On a le projet d'élargir les plates-formes en tissant des liens avec les jeunes des quartiers, les maisons de jeunes, les organisations de jeunesses ... et en travaillant ensemble, pour pouvoir créer des rapports de force au niveau politique »*.

Pour le moment des actions locales se mettent donc en place un peu partout en Belgique, des soirées-débats aux marches de jeunes, en passant par une récente vente aux enchères de travailleurs pour tourner en dérision le problème de l'emploi. Ces actions deviendront progressivement nationales... pour montrer qu'ensemble, on peut soulever des montagnes, et que l'avenir n'est pas une fatalité !

Vous souhaitez mieux connaître les plates-formes, les actions dans votre région pour y participer, ou vous investir ?

N'hésitez pas à prendre contact avec la JOC à communication@joc.be ou au 02/513 79 13

Véronique Laurent, chargée de communication JOC - JOCF

LES GUIDES VIVENT L'AVENTURE AU ROYAUME DE ZENITRAM

Les 24 et 25 avril 2010, les GCB se sont rassemblés au Royaume de Zenitram. Dans le cadre médiéval du château de Vêves, 500 guides ont vécu un week end d'aventures et de rencontres. Pour l'occasion, 200 bénévoles ont mis les petits plats dans les grands.

Un soleil de plomb, une colline domptée d'un château magnifique, de verts pâturages, un marché médiéval, des chapeaux colorés, des jeux, des constructions, des combats de chevaliers, des coups de canons, des danses et surtout des sourires à en perdre la tête...

Dans le Royaume de Zenitram, les Guides parcourent les 5 Contrées ; 5 domaines d'activités de la Branche 11-15 ans. Du woodcraft, des jeux, des animations pour comprendre la nature ou pour apprendre à se connaître, de l'orientation... On se balade dans le royaume en partant à la découverte de la vie, à l'aventure. Tout est là pour se préparer au camp.

Le samedi soir, la Contrée Troubadour rassemble tout le monde sur la plaine. En se baladant dans le marché médiéval au pied du château, on se laisse imprégner par cette ambiance et on part à la rencontre des armuriers qui préparent leurs combattants pour les batailles du soir, des cuisiniers qui rôtissent les poulets au-dessus du feu et des artisans présentant leurs marchandises. Et comme dans tout bon Royaume, on peut même assister, au centre de la plaine, à des combats entre chevaliers qui se disputent leur princesse ! En fin de soirée, nous voilà en ronde, à apprendre les différents pas d'une gigue, de contredanse ou de polka ! Ca tourne, ça valse, ça danse, on ne sait plus où mettre la tête (et les pieds !).

Le dimanche, pour clôturer nos aventures, nous dégustons un gâteau géant. Cette année, les Guides ont 95 ans ! L'occasion pour les GCB de convier à la fête leurs partenaires du CJC et la Ministre de la jeunesse.

Zenitram, c'était un week-end rempli d'apprentissages et d'expériences. Mais c'était aussi deux jours remplis d'échanges et de rencontres entre Guides et Compagnies, dispersées dans différentes équipes !

Mathieu Brogniet, coordinateur du pool Communication des GCB

VACANCES JEUNES

Tu as fini tes études l'année dernière ? Tu as commencé à travailler dans le secteur privé ? Ceci te concerne.

Comme le droit aux vacances annuelles s'acquiert en fonction des prestations de l'année antérieure, tu n'auras normalement qu'un droit très limité l'année qui suit la fin de tes études.

Pour palier à cet inconvénient, tu as droit à 4 semaines (20 jours en semaine de 5 jours) de vacances l'année qui suit celle où tu as terminé tes études ou une formation, si tu dois répondre aux conditions suivantes:

- tu n'es pas âgé(e) de plus de 25 ans au 31 décembre de l'exercice de vacances (l'année où tu termines tes études) ;
- tu as terminé tes études, ta formation ou ton apprentissage durant l'exercice de vacances ;
- tu as été lié(e) par contrat de travail pendant au moins 1 mois au cours de l'exercice de vacances, et tu as presté au moins 13 jours de travail ou assimilés.

Pendant les «vacances jeunes», tu perçois le pécule calculé sur base de tes prestations de l'exercice de vacances plus une allocation «vacances jeunes» payée par l'ONEM égale à 65% de ton salaire brut (plafonné). Cette allocation doit être demandée par le biais du service chômage de la CSC.

Pour plus d'infos, contact : bruxelles@jeunes-csc.be et www.jeunes-csc.be

ETAT D'URGENCE AUX PHILIPPINES : LES JEUNES CSC TÉMOIGNENT

Aux Philippines, ceux qui ont une attitude critique vis-à-vis du gouvernement sont arrêtés, kidnappés ou assassinés. Les Jeunes CSC et les ACV Jongeren de Bruxelles-Hal-Vilvorde se sont récemment rendus sur place.

Le 6 février dernier aux Philippines, 43 travailleurs de la santé liés au syndicat «Alliance of health workers» (AHW), partenaire de la CSC, ont été brutalement arrêtés par un groupe de 300 militaires et agents de police. Ils participaient à une formation du «Council for health and development» (CHD), une organisation qui défend le droit à la santé des Philippines.

Ce genre d'arrestation n'est pas un fait exceptionnel aux Philippines. Des organisations qui défendent les droits fondamentaux de la population philippine et qui ont une attitude critique vis-à-vis du gouvernement philippin sont régulièrement victimes d'intimidation et de répression. Présentés comme membres de groupes armés de l'opposition, ils sont arrêtés, kidnappés ou assassinés.

A la suite des massacres et disparitions de plusieurs personnes aux Philippines début 2003, les Jeunes CSC et les ACV Jongeren de Bruxelles-Hal-Vilvorde ont décidé d'agir et de créer une plateforme appelée «Stop the killings». Neuf jeunes et deux permanents se sont rendus aux Philippines du 29 janvier au 12 février derniers pour découvrir concrètement ce qui s'y passe.

A leur arrivée à Manille, la capitale, ils ont directement rencontré des militants du syndicat KMU qui leur ont donné un aperçu de la situation aux Philippines: les disparitions, les assassinats, la situation économique, sociale et politique. Ils ont aussi rencontré une organisation d'étudiants et des membres de partis politique qui essayent de défendre les droits fondamentaux des Philippines.

Et puis, ils ont pris le car pour Lepanto, dans la Cordillera, une région montagneuse au nord des Philippines, où se trouvent les mines de cuivre et d'or. «Nous avons rencontré Tony, notre correspondant qui fait aussi partie de KMU, raconte Fatima. Il nous a expliqué la situation des ouvriers qui n'étaient pas payés depuis 8 mois alors que leur salaire de base, de 7.000 pesos par mois (120 euros), n'est déjà pas suffisant pour entretenir une famille. Nous avons aussi rencontré les femmes des mineurs qui sont obligées de travailler dans le nettoyage de maisons ou le jardinage pour soutenir leur ménage. Pendant trois jours, nous avons logé chez l'habitant et nous avons partagé leur quotidien, leur nourriture, leur malheur et leur joie.»

Le groupe s'est ensuite rendu dans la tristement célèbre ville d'Hacienda Luisita pour y découvrir la réalité du

monde paysan: «En novembre 2004, le gouvernement a envoyé une troupe de militaires pour massacrer ceux qui se révoltent contre le gouvernement car les conditions de travail n'étaient pas acceptables, explique Fatima. Les agriculteurs travaillaient très dur pour un salaire misérable à produire des récoltes destinées à l'exportation, comme le sucre de canne par exemple».

De retour à Manille, les jeunes Belges ont ouvert les yeux sur la réalité des habitants des bidonvilles qui vivent de la récupération sur les décharges. De leur voyage et



© Jeunes CSC

À Manille, les habitants des bidonvilles vivent de la récupération sur les décharges.

de ces rencontres, ils sont revenus avec le sentiment qu'il y a une nécessité absolue d'agir et de soutenir les Philippines dans leurs combats.

Pour Hanan, «il faut mettre en avant le non-respect et l'absence des droits de l'homme des Philippines. Ceux-ci nous ont déclaré qu'ils ont encore plus peur qu'auparavant car les élections approchent: peur pour leur vie, leur famille, peur que la situation s'aggrave». Najat, elle, reste encore très impressionnée par «leur courage, leur opiniâtreté et leur volonté de se battre pour faire valoir leurs droits. C'est pour toutes ces personnes rencontrées que je me battraï, pour montrer ce qu'il se passe aux Philippines, les injustices commises par des multinationales, les massacres commis par l'Etat lui-même où même la justice et la police sont corrompus».

D.C. ●

DIMANCHE EXPRESS 17, 2/05/2010

FOU RIRE JAUNE ET VERT À ZIGOMA LE 8 MAI PROCHAIN !

Le samedi 8 mai, le Domaine Provincial de Chevetogne accueillera le Rassemblement fédéral des Patros. 10 000 patrons, venus de 300 Patros de Wallonie et de Bruxelles, se réuniront autour d'un thème fédérateur et déclinable pour tous les âges : Le rire. Accueillis dans le royaume de Zigoma par le roi Henri Ier, les patrons vivront tout au long de la journée de multiples animations.



sentiment d'appartenance et la reconnaissance de leur mouvement, dynamiser le Patro de demain. Souvent confondu avec le scoutisme, le Patro reste un mouvement de jeunesse avec une identité propre. C'est en 1799 à Mar-

seille, qu'apparaît le tout premier "patronage". Les enfants pauvres étaient "patronnés" par les enfants riches. Pendant près de 37 ans, le père Jean-Joseph Allemand sera le moteur infatigable du Mouvement. C'est en 1850 à Gand qu'est créé le premier patronage de notre pays. Aujourd'hui, le Patro en Belgique est un mouvement reconnu par la Communauté française et qui offre un engagement pour et par les jeunes. En référence à l'esprit de Jésus-Christ, ce mouvement permet aux jeunes de prendre en main solidai-



rement leur destinée. Grandir et devenir un CRACS (Citoyen, Responsable, Actif, Critique et Solidaire), est le but de tout patronné. Ainsi, chaque semaine, des enfants de 4 à 18 ans se rassemblent, encadrés par des animateurs bénévoles. Si les animations sont souvent sé-

parées en fonction des tranches d'âges et des sections, une place importante est laissée aux jeux intersections, à la responsabilisation des plus grands vis-à-vis des plus jeunes. Événement peu fréquent dans la vie d'un patronné, le prochain rassem-

blement fédéral des Patros est un rendez-vous à ne pas manquer. Un grand fou rire jaune et vert, point d'orgue d'une philosophie tournée vers la vie en groupe...

www.patro.be/rassemblement
A.L.

EPINGLÉ POUR VOUS

RECTIFICATIF

Dans le Correspondance 118, plusieurs articles, reprises dans la revue Alter Echos, ont été amputés du nom de leur auteur. Nous vous présentons toutes nos excuses pour cette erreur malencontreuse. Voici la correction :

p. 19-20 :

Julien Winkel signait l'article : « APE : bain de sang ou cure de jouvence ? »

p. 20-21 :

Aurore D'Haeger signait l'article « St. Hubert, patron des enfants pas sages »

p. 22-23 :

Cédric Vallet signait l'article « Tous unis pour les Droits de l'Enfant »

p. 38-39 :

Catherine Morenville signait l'article « Valoriser la réussite plutôt que l'échec .»

La carte blanche publiée dans le Soir du 01/02/2010, reprise en page 28 du Correspondance 118, « Ayons le courage de changer l'école », était signée Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant et Georges-Louis Bouchez, membre du Conseil de la jeunesse de la Communauté française.

● Revue de presse

30

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

INSCRIPTIONS : C'EST VOTÉ

L'ESSENTIEL

- Le décret fixant les nouvelles modalités d'inscription en 1^{re} secondaire a passé la rampe au parlement.
- Il lui reste à faire ses preuves sur le terrain.
- L'opposition prévoit le chaos. Dans la majorité, certains élus ont des appréhensions - « Les plaques de ver-
glas sont nombreuses ».

C'est voté. Mais tout reste à faire. Au bout d'un long débat, le décret fixant les nouvelles modalités d'inscription en 1^{re} secondaire a été adopté, mercredi soir, sur le coup de 21h15, par 62 voix contre 23, majorité PS-CDH-Ecolo contre opposition MR.

Le texte va désormais subir l'épreuve des faits (la période des inscriptions aura lieu du 26 avril au 7 mai). Mettra-t-il fin à « la-mauvaise-saga-des-inscriptions » comme beaucoup le pensent ? L'opposition prédit le chaos. Dans le camp majoritaire, on jure l'inverse. Mais l'on croise discrètement les doigts, en servant (en off) que les « plaques de verglas sont nombreuses ». Un député majoritaire : « Le formulaire d'inscription va être distribué aux parents via les écoles primaires. Premier risque de cafouillage. Le logiciel qui doit trier les élèves dans les écoles où la demande sera supérieure au nombre de places va-t-il fonctionner ? Deuxième risque de cafouillage. A la demande de Milquet, le décret autorise les adossements pour les

pouvoirs organisateurs (PO) organisant au moins 15 écoles primaires - un amendement calibré pour Bruxelles-Ville, qui est éventuellement juridiquement contestable -, d'autres PO sont fumeux. Bref : des soucis, il y en aura... »

A la tribune, les propos sont plus tranchés. Léon Walry (PS) parle d'un « décret simple, compréhensible, pragmatique, transparent ». Willy Borsus (MR) évoque un « texte opaque, qui créera des difficultés » et dont il doute qu'il atteigne l'objectif de mixité sociale. Les heures de débat ne réconcilieront pas les deux camps, enfermés dans leurs convictions, ou leurs postures.

Marcel Cheron (Ecolo) salue le décret mais prévient : « *Inscrire c'est bien, accueillir, c'est mieux.* » A ceux qui avancent que les décrets Arena (2008) et Dupont (2009) ont mis le chaos là où il n'existait pas, Caroline Désir (PS) dit : « *Il est faux de dire que tout allait bien avant. Ça allait bien pour certains.* » Relevant que le troisième décret est l'enfant des deux premiers, Walry ne renie

pas le travail (« courageux ») effectué aux époques Arena et Dupont sur le terrain de la mixité sociale - « *Il faut des racines pour avoir des ailes.* ».

Au MR, les ténors défilent et flinguent. Françoise Bertieaux parle de « *big brother* » en évoquant le logiciel de tri. Didier Gosuin demande que le champ d'application s'étende aux communes à facilités (en vain ; comme expliqué dans *Le Soir* d'hier, la majorité soutient que les élèves « étrangers » jouiront, dans le tri, d'un indice moyen, ce qui n'est pas forcément défavorable).

Richard Miller et Jean-Pol Wahl demandent que, avant le vote, la ministre de l'Education Marie-Dominique Simonet (CDH) leur montre le logiciel. Réponse ministérielle : « *C'est comme si un décret prévoyait l'envoi de recommandés et que vous me demandiez de venir vous montrer le facteur* » (Jean-Pol Walh, un peu déconcerté : « *Vous vous foutez un peu de ma gueule, là, non ?* »).

Dans les écoles où les demandes d'inscription seront supérieures au nombre de places, des critères feront le tri. Ils tiennent notamment compte de la distance séparant le domicile de l'école scolaire.

A ceux qui jugent que ces critères, dans le chef des parents, induiront des stratégies particulières pour augmenter les chances d'être reçu dans telle ou telle école, Simonet a produit ces chiffres : à Bruxelles, 2/3 des écoles secondaires trouvent 80 % de leur effectif scolaire à moins de 5 km ; dans 1/3 restant, aucune école ne descend sous 60 %.

PIERRE BOUILLON



LA MINISTRE
de l'Education,
Marie-Dominique
Simonet.
© ROGER MULLIN.

L'ÉCOLE, CIBLE PRINCIPALE DE LA MÉDIATRICE

Cela fait six ans que la « *diplomatie souriante* » de Marianne De Boeck traite les réclamations des particuliers à l'égard d'un service administratif du ministère de la Communauté française (1). En six ans, 6.000 dossiers – 1.319, l'an dernier – sont passés par les mains de cette médiatrice, avec un taux de correction qu'elle évalue à 70-75 %.

La moitié des recommandations auraient été transposées dans la pratique administrative ou le droit communautaire. C'est l'enseignement et son 1,3 million d'élèves et étudiants, principale matière traitée par la Communauté, qui essuie le plus grand nombre de plaintes (71 %).

Morceaux choisis. Chaque année, plus de 20.000 demandes sont introduites auprès du Service d'équivalence des diplômes, en vue de la poursuite d'études, d'une formation professionnelle ou d'un emploi, à Bruxelles ou en Wallonie. En 2008, la médiatrice a été saisie de 212 plaintes fondées. Une fois de plus, M^{me} De Boeck attire l'attention de la Communauté sur la nécessité de remédier à l'« *inaccessibilité des agents, à la discontinuité du service public et aux lenteurs et pertes de dossiers* ».

Chaque année, aussi, 150.000 allocations d'études sont sollicitées, dont 80 % sont attribuées. « *Nous avons été confrontés, explique M^{me} De Boeck, à des refus pour des familles recomposées ou séparées, mais sans changement de domicile ; pour des étudiants étrangers installés légalement et durablement chez nous sans que leurs parents ni eux-mêmes n'y aient jamais travaillé.* »

La médiatrice invite la Communauté à réfléchir à

l'actualisation des textes en fonction de ces « *nouvelles réalités sociologiques et familiales* ».

En matière d'expulsions scolaires, enfin, on relèvera le cas de cet élève « *écarté des cours* » avant un entretien de ses parents avec la direction de l'école, pouvant aboutir à l'exclusion définitive de l'établissement.

Le décret Missions ne prévoit pas explicitement que l'élève à auditionner et ses parents soient, au préalable, en possession des éléments qui valent l'écartement et éventuellement l'exclusion.

La médiatrice recommande, ici, à la Communauté française que, désormais, la convocation d'un élève à un entretien préalable à toute exclusion contienne la détermination des faits qui motivent la procédure. ■

MICHELLE LAMENSCH

(1) www.mediateurcf.be

MARIANNE DE BOECK achève son 6^e mandat de médiatrice de la Communauté française. © D.R.



LLB 23/03/2010

L'ACTIVATION DES CHÔMEURS MOINS DURE MAIS PLUS RAPIDE

► La ministre de l'Emploi Joëlle Milquet (CDH) a profité du conclave budgétaire pour faire avaliser par ses collègues ses propositions visant à réformer le contrôle du chômage.

La semaine dernière, en commission des Affaires sociales, la ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet (CDH), était venue présenter ses propositions visant à réformer la façon dont l'Onem contrôle la disponibilité des chômeurs. Elle y a alterné carotte et bâton. D'un côté, elle présentait quelques mesures visant à assouplir quelque peu la rigueur des sanctions à un moment où les pertes d'emplois sont nombreuses. Mais, d'un autre, elle annonçait également avoir obtenu l'engagement que les différents organismes régionaux (VDAB pour la Flandre, Forem pour la Wallonie et Actiris pour Bruxelles) initieront l'accompagnement des chômeurs plus rapidement qu'aujourd'hui.

La présentation de ce plan avait cependant été accueillie fraîchement par certains membres de la majorité. Le député MR, Daniel Bacquelaine, s'était exclamé que ce plan "*présentait peu de choses concrètes et abouties*". Il demande un "*plan efficace qui permettra d'éviter les sanctions arbitraires et favorisera le retour rapide vers l'emploi*". D'autres groupes politiques avaient embrayé.

On ne donnait dès lors plus beaucoup de chances de voir le plan se voir un jour concrétisé. Pourtant, surprise, la ministre de l'Emploi est sortie dimanche soir du conclave budgétaire avec un accord sur un plan pour ainsi dire intégralement identique. Seule la décision de progressivement intégrer les chômeurs de 51 et 52 ans dans le dispositif d'activation constitue une nouveauté par rapport à la liste de propositions faites mardi dernier en commission. En outre, Joëlle Milquet a pu décrocher 20 millions d'euros supplémentaires par an en faveur des Régions pour leur permettre d'accélérer l'accompagnement des chômeurs – des moyens qui seront "*affectés prioritairement à la Région bruxelloise en raison de son taux de chômage et de sa composition sociologique*".

Difficile de reprendre in extenso les 14 propositions qui ont été avalisées par le gouvernement. En voici les principales.



Joëlle Milquet ne sera pas venue pour rien au conclave budgétaire.

1 Un accompagnement des Régions personnalisé et plus rapide. Désormais, la prise en charge des chômeurs sera de la compétence exclusive des organismes régionaux de l'emploi. Le demandeur d'emploi sera informé sur son statut et ses obligations dès son inscription. L'accord stipule aussi que les organismes régionaux concluront un contrat individualisé avec les chômeurs après 6 mois s'ils ont moins de 25 ans et après un an s'ils ont plus de 25 ans. D'autre part, le premier entretien de l'Onem – pour vérifier si les efforts fournis en vue de trouver un travail sont jugés suffisants – interviendra plus tôt dès 2012 : après 12 mois pour les chômeurs de moins de 25 ans (au lieu de 15 mois actuellement) et après 18 mois pour ceux qui ont plus de 25 ans (au lieu de 21 mois actuellement).

2 Suspension du contrôle. Les chômeurs qui suivent une formation d'au moins 20 heures/semaine ne seront plus convoqués par l'Onem. Les demandeurs d'emploi "*éloignés du travail*" – c'est-à-dire confrontés à un problème mental, médical ou de capacité de socialisation – bénéficieront d'un suivi spécifique durant 21 mois maximum. Durant cette période, le suivi de l'Onem sera suspendu. A terme, ces personnes pourraient être déclarées "*non orientables*".

3 Assouplissement des sanctions. Les exclusions du chômage seront graduelles. Aujourd'hui, elles interviennent tout de suite. A l'avenir, elles n'interviendront qu'après une période de 6 mois au cours de laquelle l'allocation de chômage sera réduite de 25 %.

V.R.

STOP AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

EN MARGE

Une campagne de prévention

Le SPF Economie a lancé lundi une campagne de prévention centrée sur les arnaques via le GSM ou l'internet. Trois exemples classiques.

Abusé par le réseau social Facebook Tentative de connexion au site Facebook suivi d'un message d'erreur qui explique qu'il est dangereux de poursuivre. On passe outre et on est redirigé vers ce que l'on pense être une page Facebook qui nous demande de saisir à nouveau notre e-mail et mot de passe. Bien mal nous en a pris. Ce n'était pas une page Facebook. Nos informations ont été volées.

La médecine sur le Net De plus en plus de sites proposent des médicaments. Ce sont pour la plupart des placebo, qui n'ont donc pratiquement aucun effet, ou même parfois des contrefaçons aux effets nuisibles pour la santé.

Une sonnerie de GSM peut coûter cher En achetant une nouvelle sonnerie par SMS, il arrive que l'on contracte un abonnement pour le téléchargeement hebdomadaire de sonneries. Ce qui ne revient plus aux quelques euros dépensés au départ. A. K. (ST.)



LES JEUNES sont une cible privilégiée pour les arnaques au téléphone. © DR

che de faire respecter ces listes, sans quoi « ils devront payer des amendes », ajoute la porte-parole. C'est donc la grande nouveauté : le rôle de « police » donné aux entreprises.

La liste « Robinson » offre en effet déjà la possibilité de s'inscrire sur une liste afin de faire savoir que l'on ne souhaite pas recevoir de publicités. Mais seules les entreprises membres de la « Belgian Direct Marketing Association », soit 450 au total, acceptent de ne pas démarcher au téléphone les signataires de cette liste. La liste « Robinson » est encore perfectible.

Si ces démarchages téléphoniques sont irritants, ils peuvent aussi avoir des conséquences plus importantes, certaines offres s'avérant en effet être des arnaques.

S'il n'existe aucune étude sur ces arnaques, la porte-parole du ministre admet que « c'est un problème auquel de plus en plus de Belges sont confrontés ». ■

A. K. (st.)

C'est toujours la même chose. A peine rentré d'une longue journée de travail, le téléphone sonne. Mais au bout du fil, ce n'est pas la famille ou les amis, non, c'est le représentant d'une entreprise qui veut vous vendre un produit, un abonnement, etc.

Ce démarchage téléphonique non sollicité devrait bientôt cesser. Le ministre de la Protection du consommateur, Paul Magnette (PS), va déposer un amendement à la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques, qui pourrait s'appliquer dès cet été, pour y mettre un terme.

« L'amendement prévoit que les opérateurs de téléphones belges soient obligés de proposer un service pour que les citoyens puissent refuser de recevoir des appels commerciaux », explique Marie-Isabelle Gomez, porte-parole du ministre. Des listes officielles des personnes ne voulant pas être démarchées par téléphone vont ainsi être créées.

Les opérateurs téléphoniques auront alors la tâche

LA NUIT, LA DROGUE SÉVIT

La situation en milieu festif reste préoccupante

La nuit, la drogue sévit

L'ESSENTIEL

- L'ASBL Eurotox présente son rapport 2009 des usages en Communauté française.
- Bals, dancings, festivals... La consommation des drogues (il)licites ne faiblit pas.
- Alcool, tabac et cannabis les plus courus.
- Près d'un jeune sur cinq était prêt à conduire un véhicule.
- Prévention et réduction des risques plus que jamais d'actualité.

ÉPINGLÉ

Traitements...

En 2006, on enregistrait en Communauté française 3.848 demandes de traitement pour abus ou dépendance de drogues. En 2007, il y en avait 4.435. Les premières demandes ont aussi explosé (800 en 2003, 1.185 en 2007). Les produits ? Opiacés (50 %), alcool (20 %) et cocaïne (13 %), etc. Les hommes sont quatre fois plus nombreux que les femmes. Age moyen ? 31 ans. Profil type ? Peu scolarisé, à faibles revenus ou allocataire social. Un sur cinq vivait avec au moins un enfant ; quasi un sur deux avait des antécédents judiciaires.

... et risques en hausse

L'ASBL Eurotox a sondé, via les opérations « Boules de neige » menées en Communauté française, les habitudes des usagers réguliers. La polyconsommation (3 produits, dont l'alcool) est en hausse de 4 %. Idem pour les injections et les prises de risque (matériel usagé, seringues trouvées...). Malgré les comptoirs d'échange, plus nombreux, et les opérations de prévention. H.DO.

LA NUIT, LA DROGUE SÉVIT

L'alcool et le tabac les plus prisés, devant le cannabis et les amphétamines. Le phénomène de « polyconsommation » (la consommation de plusieurs produits sur la même soirée) toujours bien présent. Et de nombreux effets directs sur la santé et la sécurité. Tels sont les grands enseignements concernant « l'usage de drogues en milieu festif » tirés du rapport 2009 réalisé en Communauté française par l'ASBL Eurotox.

Cette étude s'est penchée sur plusieurs groupes spécifiques (prostitution, rue, prison, sportifs...), compilant diverses données (IPH, Crioc, Infor-Drogues...). Le volet « milieu festif » s'appuie quant à lui sur 2.618 questionnaires traités par 35 associations (Accueil Drogues, Modus vivendi, Service de prévention Ville de Mons...) lors de 61 événements répartis toute l'année (méga dancings, festivals, bals, etc.).

LE PRIX DES DROGUES PRATiqué DANS LA RUE

La cocaïne la plus chère, le cannabis en hausse

Des produits plus chers, en particuliers les opiacés. De fortes variations selon les villes. Et des prix bien en deçà de ceux rapportés, sur base des différentes saisies, par la police fédérale. C'est ce qui ressort de l'étude réalisée en 2008 par l'ASBL Eurotox sur base d'une centaine d'interviews d'usagers.

Le prix moyen de cannabis en rue a sérieusement augmenté depuis 2004. Passant de 5,1 euros à 8,7 euros (en moyenne) pour un gramme de résine et de 4,6 à 9,2 euros/g d'herbe. La cocaïne reste la drogue illicite la plus chère : 49,9 euros (+ 9 euros en 4 ans). L'héroïne ? Près de 25 euros (+ 3 eu-

Le bilan ? Plutôt stable, mais toujours préoccupant. Les produits les plus consommés sont l'alcool (60 %), le tabac (34 %), le cannabis (24 %), bien devant les amphétamines et le speed (9 %), l'ecstasy (6,5 %), la cocaïne (3,5 %) les champignons hallucinogènes (3 %). « Les autres produits (NDLR : LSD, héroïne, crack, etc.) sont consommés de manière beaucoup plus marginale », constate Eurotox. Des chiffres relativement comparables à ceux de 2004.

Les usagers sont en majorité âgés entre 18 et 24 ans (60 %), mais un pourcentage non négligeable (17 %) sont des mineurs. Un sur cinq (19 %) déclare avoir rencontré des problèmes « physiques » à la suite de cette prise de produits. Ils sont également un certain nombre à déclarer des problèmes « relationnels » (17 %), « psychologiques » (16 %), « au travail » (13 %), « judiciaires » (11 %) et « sexuels » (10 %).

Le retour après la fête ? Les chiffres sont un peu moins élevés qu'en 2004, mais ils restent interpellant. Ainsi, près d'un jeune sur cinq (19 %) avait projeté de conduire un véhicule après la soirée et un sur quatre (28 %) de prendre place comme passager. Les conducteurs potentiels ? En grande majorité des hommes (59 %).

« Les milieux festifs, destinés au départ au plaisir et à l'amusement, restent des lieux à risque, de tentation et de danger », confirme Dominique David, coordinatrice du service de prévention de la Ville de Mons. « Ils consomment plus, de plus en plus jeunes, et pas forcément à l'intérieur », ajoute un patron d'une boîte de nuit. Ici, c'est le phénomène du « binge drinking », une consommation rapide et importante d'alcool. Là, l'usage de produits « frelatés » ou de basse qualité (cannabis, drogue de synthèse...). Plus loin, des effets indirects de cette surconsommation (violences, malaises, rapports sexuels non protégés, conduite en état d'ivresse, etc.).

« Prévention et réduction des risques, c'est là qu'il faut travailler en investissant massivement ! », insistent les professionnels du secteur. Des moyens insuffisants quand on voit le montant du budget « assuétudes » de la Communauté française (1,521 million d'euros, soit 7,5 % de son budget « santé »). Même si, sur le terrain, ça bouge. Un peu. Prévention *in situ*, retours à domicile, installation de fontaines d'eau pour lutter contre la déshydratation... Petit à petit, les patrons de dancing adhèrent au label « Quality nights ». « Les mentalités changent. Beaucoup prennent leurs responsabilités », se félicite Dominique David. Mais il reste encore du chemin pour éviter que la nuit devienne source... de gros soucis. ■

HUGUES DORZÉE

LLB 19/03/2010

DES « MINIMEXÉS » EN HAUSSE BRUTALE

► Le nombre de personnes au revenu d'intégration sociale (RIS) a récemment augmenté plus que prévu.

► Philippe Courard demande 10 millions supplémentaires.

Entretien Paul Piret

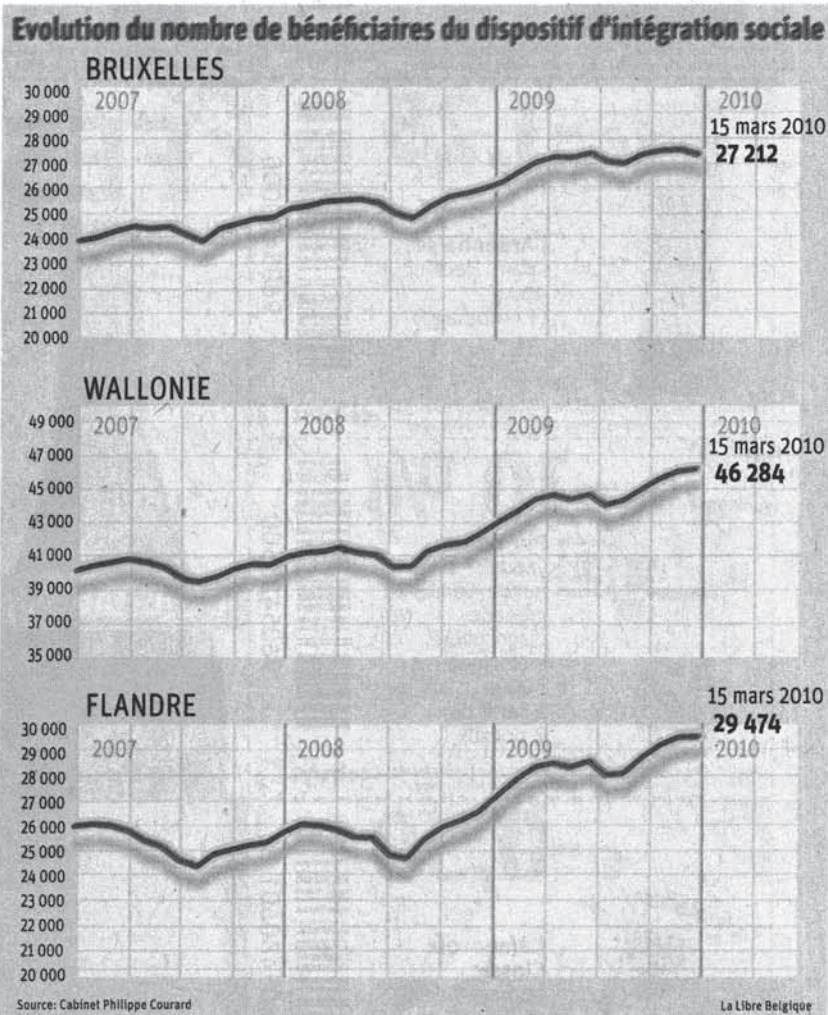
On commencerait à sortir de la crise ? « Fort bien, mais elle est vraiment très loin d'être finie pour tout le monde. On est toujours en état d'insécurité sociale », réagit Philippe Courard.

Le secrétaire d'Etat (PS) à la Lutte contre la pauvreté et à l'Intégration sociale nous sort, à l'appui, les derniers chiffres des dispositifs d'intégration sociale (ex-« minimex » et aides sociales) : « Chaque année, on observait une croissance moyenne d'environ 2 % du nombre d'interventions. Les premières projections, qui ont servi à l'élaboration du budget 2010, tablaient sur une augmentation de 6 à 7 % sur 2009. En fait, on estime aujourd'hui la croissance à 9 ou 10 %. » Et si on peut espérer désormais une certaine stabilité, ce sera à un niveau plus élevé.

On le visualisera ci-contre, l'évolution n'est pas uniforme. Comme pour le chômage, l'augmentation récente est plus forte en Flandre : 13 % de plus en un an. Mais tout est évidemment relatif : les effets de crise se font proportionnellement moins sentir là où les chiffres de départ sont plus lourds...

Quant aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté, leur nombre reste stable, dans les 15 %. « Mais il reste tout aussi indécent, commente M. Courard, puisqu'il concerne plus de 1,5 million de personnes en Belgique, vivant avec un revenu mensuel inférieur à 878 euros (isolé). »

La raison principale de cette précarisation, c'est l'absence d'emploi, qui peut se trouver aggravée par l'exclusion du chômage : « Même si des décisions doivent être prises dans certains cas, l'application des exclusions peut être excessive. Je demande plus de souplesse. L'humeur du temps ne va-t-elle pas en sens contraire ? « Je sais bien qu'il y a des niches d'emplois en pénurie. Mais qui pourrait soutenir qu'il existe 475 200 emplois vacants, à hauteur du nombre actuel de personnes sans emploi ? La chasse aux chômeurs n'est pas une bonne formule. » D'autant, poursuit le secrétaire d'Etat, que l'exclusion n'a pour conséquence principale que de reporter les charges du chômage vers l'Intégration sociale et les pouvoirs locaux, tandis qu'il est im-



possible pour les CPAS d'entreprendre toute politique de réinsertion dans les cas d'exclusions temporaires.

Politiquement non plus, le message n'a rien de théorique... Il s'inscrit directement dans le contrôle budgétaire 2010 qui accapare pour l'heure le gouvernement Letermé. L'automne dernier, le département avait reçu 15 millions de plus pour l'intégration et l'aide sociales en 2010, sur un budget de quelque 900 millions. Philippe Courard en demande 10 de plus : « On parle de 100 millions de marge. Est-ce scandaleux que de dire qu'on a besoin d'y consacrer 10 % face à l'augmentation des effets liés à la crise ? »

Par ailleurs, au titre des mesures de mise à l'emploi et d'activation qui relèvent de ses compétences, M. Courard demande pour chacune des huit grandes villes (Bruxelles, Schaerbeek, Charleroi, Liège, Namur, Anvers, Gand, Bruges) un supplément de 500 000 euros pour la mise au travail de quelque 1 250 personnes. C'est que, pour rappel utile, le dispositif d'intégration n'est idéalement que provisoire, dans l'attente d'en

sortir... D'ailleurs, « le premier critère d'accès au revenu d'intégration sociale est la disposition du demandeur pour le travail. Il ne se donne pas sans condition ! »

Serait-ce que M. Courard éprouve quelques difficultés à convaincre ses collègues de la pentapartite ? « Les marges sont limitées et chaque ministre a de bonnes raisons de demander des moyens supplémentaires. Mais ma demande est crédible par rapport à une population en détresse. Pour elle, c'est une question de survie. C'est beaucoup à négocier, c'est peu par rapport à sa situation. »

Par-delà, « il faut continuer à revaloriser les allocations sociales les plus basses et les plus bas salaires. Je sais que certains émettent des critiques. Mais les allocations sont vraiment faibles par rapport aux besoins de se loger, se chauffer, se nourrir... Nous sommes à la veille d'un nouveau round de liaison au bien-être, pour 2011-2012. Il faut profiter de cette opportunité et des recettes fiscales supplémentaires dont on nous fait part pour remettre en route la revalorisation du pouvoir d'achat des faibles et moyens revenus. »

LES BELGES SONT UN PEU PLUS RICHES QU'AVANT LA CRISE

Le patrimoine financier net des ménages belges atteignait 715,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Les Belges sont même un peu plus riches qu'avant la crise puisqu'ils détiennent 5 milliards d'euros supplémentaires par rapport à fin 2007, selon les chiffres de la Banque nationale relayés samedi par "L'Echo". Le patrimoine financier net des particuliers s'est donc accru de 9,3 milliards d'euros, pour atteindre 715,4 milliards d'euros, entre octobre et décembre 2009. Cette progression s'explique non seulement par l'excédent financier de 6,8 milliards d'euros dégagé au cours du trimestre mais aussi par les plus-values de 2,5 milliards enregistrées essentiellement sur les portefeuilles d'actions et les autres participations. Sur les trois derniers mois de l'année 2009, les Belges ont, en outre, constitué 10,7 milliards d'euros d'actifs financiers, notamment sous forme de dépôts d'épargne réglementés (8,2 milliards) mais également sous la forme de produits d'assurance (+ 3,1 milliards). Ils ont, enfin, acheté pour 1,1 milliard d'actions et autres participations. Par contre, les ménages boudent toujours les dépôts à vue et à terme vu les taux d'intérêts peu attractifs. (Belga)

SALAIRE MINIMUM POUR TOUT EUROPÉEN

► Ce mardi, les députés belges mettent le salaire minimum au menu des 27.

Ce mardi, la commission des Affaires sociales de la Chambre devrait approuver une résolution visant à inscrire l'instauration d'un salaire minimum européen à l'agenda de la présidence belge de l'Union européenne en 2010. Ce texte avait été déposé en octobre 2009 par la députée socialiste Camille Dieu. Il a été discuté et retravaillé la semaine dernière en commission. Où une large majorité en sa faveur s'est dégagée. On ne voit dès lors pas ce qui pourrait empêcher son adoption. En commission d'abord, en séance plénière ensuite, cette semaine déjà ou la suivante. La ministre de l'Emploi Joëlle Milquet (CDH) aurait déjà exprimé son soutien au contenu de la résolution. Elle devrait dès lors batailler pour inscrire la question du salaire minimum européen parmi les chantiers de la présidence belge.

L'auteur de la résolution, Camille Dieu, avance en terrain connu. Elle a longtemps travaillé dans le mouvement syndical. Elle s'est d'ailleurs inspirée d'une résolution de la Confédération européenne des syndicats (CES) postulant qu'il "faut agir d'urgence sur le problème des bas salaires et mobiliser les politiques et instruments appropriés pour s'assurer que dans chaque pays

européen il existe un plancher de salaire minimal et décent".

La député PS constate qu'il y a un déséquilibre entre l'harmonisation assez poussée des règles en matière de concurrence économique et une convergence très limitée dans les domaines sociaux. "Le débat sur la directive Bolkestein aurait peut-être été moins vif, argumente-t-elle, si un salaire minimum avait pu être instauré dans chaque pays européen. Cela aurait permis d'éviter le risque de dumping social. Car, dans sa version initiale, cette directive établissant la libre circulation des services permettait de contourner les normes sociales fondamentales." Autre argument en faveur d'un salaire minimum, un argument qui a sans doute permis de convaincre les libéraux de se rallier à la résolution : un tel salaire permet de maintenir une différence plus nette entre les revenus du travail et le montant des allocations de chômage.

La résolution ne fixe pas une valeur nominale pour un salaire minimum européen. Cela a peu de sens: le coût de la vie est fort différent d'un Etat à l'autre. Les députés belges estiment cependant que ce salaire minimum doit être établi au-dessus du seuil de pauvreté dans chaque pays (c'est-à-dire 60 % du revenu moyen disponible). En 2006, la valeur du salaire minimum variait de 129 euros en Lettonie à 1 503 euros au Luxembourg. Mais tous les pays n'ont pas une telle disposition. **V.R.**

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

BE-LARP
info@belarp.net
www.belarp.net



FÉDÉRATION NATIONALE
DES PATROS FÉMININS (FNPF)
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55 - Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be - www.patro.be

FÉDÉRATION NATIONALE
DES PATROS (FNP)
Rue de l'Hôpital 17, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50 - Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be - www.patro.be



JEUNESSE & SANTÉ (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81 - Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be

GUIDES CATHOLIQUES
DE BELGIQUE (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70 - Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be - www.guides.be



VOLONT'R
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62 - Fax : 02/233.33.56
Info@volont'r.be - www.volont'r.be

GRATTE
Rue de Parme 86, 1060 Bruxelles
Tél. : 02/535.70.80 - Fax : 02/535.70.89
GSM 0484/401 467
info@gratte.org - www.gratte.org



JEUNESSE OUVRIÈRE
CHRÉTIENNE FÉMININE (JOCF)
Rue des Mouchérons, 3
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.jocf@joc.be

JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC)
Rue d'Anderlecht 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be



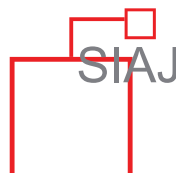
JEUNE ET CITOYEN (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59 - Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be

JEUNES CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19 - Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be



LES GÎTES D'ETAPES DU
CENTRE BELGE DU TOURISME
DES JEUNES (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00 - Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be - www.cbtj.be

ACTION CINÉ MEDIA JEUNES (ACMJ)
Rue Muzet 12, 5000 Namur
Tél. : 0476/84.94.56
info@acmj.be - www.acmj.be



SERVICE D'INFORMATION
ET D'ANIMATION DES JEUNES (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80 - Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be

CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42 - Fax : 02/673.69.97
Am@cjd1160.org
http://devenirbelge.wordpress.com



GÉNÉRATION NOUVELLE (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15 - Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be



INDICATIONS (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02 - Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be